



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 25/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal Pommier, Maire.

Etaient présents :

Le Maire, Pascal POMMIER.

Les adjoints : Raymond PETIT, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT, Véronique PACCOU.

Les conseillers municipaux : Jacqueline MESTDAGH, Georges BADER, Marie COQUILLE, Jean-Paul DEGUIN, Marine BAULET, Thomas DOUBLET, François DORANGE, Maria METAIS, Alain BOURGUIGNON.

Les absents excusés :

Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Pascal POMMIER

Florence BARDOUX donne pouvoir à Raymond PETIT

Bruno BASCHET donne pouvoir à Alain BOURGUIGNON

Absente : Sylvie RIBES, Béatrice GAUDRY

Formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur François DORANGE est élu secrétaire :

Date de convocation : 21/06/2021	Date d'affichage : 21/06/2021
Nombre de Conseillers :	En exercices : 19 Présents : 14 Votants : 17

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/04/2021

Une remarque de Monsieur BOURGUIGNON : « Il est écrit dans le procès-verbal que le conseil s'est réuni avec du public, alors qu'il n'y en avait pas à cause de la Covid ».

La rectification sera effectuée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

1. Changement de siège social du syndicat des eaux Plateau Sud Bocage :

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat regroupe plusieurs communes : Bransles, Chaintreaux, Poligny, Remauville et Egreville. Auparavant, le siège social du syndicat des eaux du Plateau Sud Bocage se situait à Chaintreaux. Parfois des courriers arrivaient dans les différentes communes. Aujourd'hui, Pascal POMMIER est le président du syndicat des eaux. Il a proposé aux différents membres de ce syndicat que le siège social soit désormais à Egreville. L'ensemble des membres est favorable à ce changement.

Chaque commune adhérente devra prendre une délibération pour approuver que le siège social soit à Egreville.

A ce jour, il n'y a que les élus de Chaintreaux qui ont délibéré en Conseil Municipal pour le changement de siège social du syndicat des eaux.

Délibération : le syndicat des eaux du Plateau Sud Bocage change de siège social et sera domicilié 30 rue Saint Martin 77620 EGREVILLE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Création du service public communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Le maire annonce que la mairie est en attente d'un avis de la part du Département et de la Préfecture concernant ce dossier. Par conséquent, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

3. Motion du Conseil Municipal sur l'éolien :

Ce dossier a été confié à Monsieur Georges BADER.

Les arguments contre le développement de l'éolien :

- pollution visuelle (hauteur des équipements aux alentours de 240 mètres)
- nuisances sonores (siflement dans l'air avec une portée de 6 kilomètres, bruits liés à la rotation)
- infrasons (une portée de 15 kilomètres avec des conséquences comme de la fatigue et des dépressions)
- conséquences sur les animaux (pertes de repères pour les oiseaux migrateurs)
- pollution lumineuse (des lumières bleues en journée et rouges la nuit)
- baisse du prix de l'immobilier

Une remarque de Monsieur BOURGUIGNON : « Est-ce que cette motion concerne juste la commune d'Egreville ou toute la communauté de communes ? »

Le Maire répond que cette motion a été proposée aux Maires voisins.

Le maire rappelle les recettes potentielles pour la commune, la communauté de communes et le département lors de l'installation d'une éolienne :

6000 euros pour la commune, 15 000 euros pour la communauté de communes et 9 000 euros pour le département par éolienne

Une remarque de Madame METAIS : « Est-ce qu'un rendez-vous a été pris par une société pour visiter les bâtiments communaux afin de comptabiliser des nichoirs à chauves-souris ? »

Le Maire répond qu'il refusera de donner l'accès aux bâtiments communaux à ce genre de société.

La motion de refus de projet éolien :

Dans l'intérêt général, nous refuserons tous projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune d'Egreville et nous nous opposerons à toutes démarches allant dans ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Questions orales :

Madame Nathanaëlle PICOT est nommée inspectrice de l'éducation nationale sur la circonscription de Nemours.

Une nouvelle directrice, Madame Caroline COURILLON, arrivera à l'école élémentaire pour la prochaine rentrée.

Normalement, il y aura 6 classes en élémentaires (actuellement, 157 élèves sont inscrits et il en faudrait 167 pour ouvrir une 7^{ème} classe).

Le Maire propose d'installer les vélos électriques (projet proposé par la communauté de communes) sur la place Berne Bellecour entre le stop et l'abri de bus. Le conseil Municipal est d'accord.

Madame BESSAND-MASSENET fait une demande pour exhumer le corps du compositeur Massenet. Le Conseil Municipal refuse.

Maison France Services (La Poste avec d'autres organismes) demande une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Le Maire indique d'un devis de 2700 euros TTC a été réalisé afin de fabriquer cet accès.

Le conseil Municipal donne son accord.

Raymond PETIT constate que la Mairie est en attente de l'acte notarié par Maître Renaudin afin d'agrandir le bassin des Menins contre d'éventuelles inondations.

Nathalie LAURENT indique que pour le moment aucune demande n'a été effectuée au sujet du plan canicule. Un courrier sera envoyé à chaque personne âgée.

Le Maire indique que les Egrevillois sont de grands usagers du transport à la demande. De plus, une nouvelle ligne de car sera testée pour la journée du samedi.

Raymond PETIT fait le point sur tous les travaux réalisés lors de ces 6 derniers mois (13 dossiers en tout) et ceux qui sont en prévision.

Madame METAIS demande si elle peut prendre le créneau de 10 heures 30 à 13 heures pour tenir le bureau de vote (élections départementale et régionale). Le Maire accepte.

Monsieur BOURGIGNON demande si la Mairie est toujours dans les délais au sujet du P L U (Plan Local d'Urbanisme). Monsieur Jean-Pierre HERAULT répond : oui.

Le Maire indique que le bar des Sports voudrait étendre sa terrasse. Après discussion, le Conseil Municipal demande des plans afin de donner une réponse.

Fin du Conseil Municipal à 20 heures 50